

Postulat Rebecca Joly et consorts – Le travail c’est bon pour la santé ?! Et à l’Etat de Vaud ?

Texte déposé

La thématique de la santé au travail est une problématique phare de notre société. C’est non seulement une obligation légale de l’employeur, mais aussi une nécessité sociétale tant pour l’individu, la collectivité que les entreprises. Qu’ils soient liés à des raisons de mauvaises organisations, pénibilité physique ou à des risques psychosociaux, les maux dus au travail ont non seulement un coût humain inadmissible, mais ils ont aussi un coût économique conséquent. Si la bonne volonté des uns et des autres n’est pas à discuter, cette dernière ne suffit pas à assurer un système de sécurité au travail efficient. Ce dernier nécessite non seulement la mise en place de mesures, mais aussi des outils permettant que les mesures soient connues et appliquées au-delà de leur élaboration ; plus l’entreprise est grande plus les processus doivent être suivis et communiqués.

L’Etat de Vaud est le plus grand employeur du canton. Les activités de ses collaborateurs et collaboratrices sont extrêmement variées, du domaine des soins, de l’enseignement, de la réfection de routes, ou encore d’autres. Cela signifie que les risques sur la santé et la sécurité physique et psychique sont aussi extrêmement variés. Il est donc important que l’Etat adopte une stratégie sur les mesures de santé et sécurité au travail qui tienne compte des risques différenciés des fonctions au sein de l’Etat. Au vu des structures très différentes qui existent dans l’administration, les postulant-e-s demandent un rapport global sur les mesures de santé et de sécurité au travail (MSST).

Par la présente, les postulant-e-s demandent au Conseil d’Etat d’établir un rapport comprenant des informations sur :

- les mesures de santé et sécurité au travail mises en place au sein de l’administration cantonale;
- les processus de mise en place et suivi de ces mesures, comment elles se déclinent en fonction des différents corps de métier ;
- le nombre de collaboratrices et collaborateurs en charge du suivi des mesures, leur rôle et leurs compétences dans les processus MSST ;
- quels sont les indicateurs utilisés pour évaluer ces mesures et à quelle fréquence l’évaluation a-t-elle lieu ?
- un retour sur la manière dont l’Etat de Vaud veille à ce que les instances à qui il délègue la délivrance de prestations publiques mettent en œuvre une politique de mesures de sécurité au travail.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.

*(Signé) Rebecca Joly
et 29 cosignataires*

Développement

Mme Rebecca Joly (VER) : — L’Etat — le plus grand employeur du canton de Vaud — rassemble un ensemble de métiers et de fonctions d’une grande variété. Les risques encourus peuvent également différer énormément d’un métier à l’autre, en termes de santé et de sécurité au travail. Les risques rencontrés par des personnes employées aux réfections de routes ne sont évidemment pas les mêmes que ceux qui guettent les employés de bureau, les enseignants ou les différents professionnels de la santé.

Par le biais du postulat que je vous propose, je demande au gouvernement de faire un rapport donnant l’état des mesures de santé et de sécurité au travail, des mesures de suivi, des processus mis en place et des ressources qui y sont affectées, afin que nous disposions d’un panorama des mesures de santé et de sécurité au travail. En effet, l’état de santé des employés du canton et leur sécurité doit être une

préoccupation primordiale de l'Etat, comme de tout employeur. Je me réjouis d'en débattre en commission et vous remercie de votre attention.

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.